

abordables pour la plupart des femmes canadiennes qui travaillent à l'extérieur. Il en va de même pour la réforme des pensions dans le secteur privé, où 80 p. 100 des régimes de pensions relèvent des provinces, et notamment le Régime des rentes du Québec. Il est vrai qu'il nous fait parfois avancer plus prudemment que nous le souhaiterions, mais nous avons l'intention de continuer à ouvrir la voie en ce qui concerne les problèmes des femmes.

Je voudrais dire quelques mots de la fiscalité puisqu'elle fait partie de la motion que je suis appelé à examiner. La réforme fiscale est sans nul doute essentielle à la réalisation de la relance économique, et donc à la mise en œuvre d'une politique sociale plus humanitaire et c'est une question extrêmement prioritaire. Nous traversons une époque de déficit cumulatif. Notre déficit en 1984-1985 s'est élevé à 34.5 milliards de dollars; en 1985-1986, il atteindra 37 milliards selon les prévisions; l'année suivante, 34 milliards, en 1987-1988, 35 milliards et ainsi de suite, jusqu'en 1990-1991 où il s'élèvera à 37 milliards de dollars. Cela ne peut pas continuer ainsi, car nous ne pourrions plus en sortir. Voilà pourquoi nous nous inquiétons énormément de la dette accumulée.

De plus en plus de Canadiens, je l'espère, savent bien que la dette constitue l'un des principaux obstacles à la croissance au Canada. Mais comme nous ne pouvons pas accepter que cela soit inévitable, le gouvernement a conçu une nouvelle orientation pour notre économie, et je voudrais mentionner simplement quatre principes inscrits au programme de renouveau économique que nous avons tous entendus énoncer le 8 novembre dernier.

Il nous faut tout d'abord remettre de l'ordre dans nos finances pour être en mesure de limiter, puis de résorber, l'accumulation massive de la dette publique et l'effet dommageable qu'elle exerce sur la confiance et la croissance d'un bout à l'autre du pays. Il nous faut deuxièmement redéfinir le rôle de l'État pour qu'il fournisse un cadre plus propice à la croissance et à la création d'emplois et représente moins un obstacle au changement et à l'innovation. Troisièmement, nous devons adopter des mesures susceptibles de promouvoir l'accroissement de l'investissement, de l'innovation et de la compétitivité ainsi qu'un climat favorable à la création et à l'essor d'entreprises nouvelles, grandes, moyennes et petites sans oublier celles que je qualifie de micro-entreprises employant une ou deux personnes. Enfin, nous devons réaliser ces changements d'une manière qui soit équitable, ouverte et conforme à l'esprit de compassion, de tolérance et de justice qui caractérise fondamentalement notre société canadienne. Nous n'affaiblirons pas les programmes de soutien du revenu de base qui ont si bien servi les Canadiens. En effet, grâce à une meilleure performance économique, nous allons tâcher de procurer une assistance encore accrue aux Canadiens des deux sexes qui en ont vraiment besoin.

La motion, monsieur le Président, me semble laisser entendre qu'en nous attachant à réduire le déficit, nous allons en un certain sens consacrer moins d'efforts à la création d'emplois. C'est là à mon avis une opinion gravement erronée. Nous croyons, tout comme la majorité des Canadiens, je le pense, que la confiance représente la clé de la croissance et de la création d'emplois, et que la réduction du déficit constitue l'un des principaux moyens de restaurer la confiance. Le régime fiscal

Les subsides

a été l'un des principaux outils utilisés pour réaliser les objectifs économiques et sociaux que nous tous, Canadiens, considérons comme importants. En cherchant à établir le meilleur régime fiscal pour le Canada, nous devons nous guider sur des principes de justice et d'égalité.

Au moment où nous imprimons une nouvelle orientation à la gestion économique et fiscale, les contraintes que nous subissons et l'évolution des besoins économiques et sociaux ont des incidences sur ce régime. Mais nous comptons sur lui pour continuer à servir utilement et efficacement au bien-être économique et social des Canadiens. Nous sommes déterminés à faire en sorte que le régime fiscal continue à répondre aux exigences changeantes et aux réalités nouvelles. Nous devons harmoniser la nouvelle orientation que nous poursuivons pour atteindre un renouveau économique. Compte tenu du régime fiscal actuel, je me demande, en regardant autour de moi, combien de députés remplissent eux-mêmes leur déclaration d'impôt, ou combien, comme tant d'hommes et de femmes, sont obligés de recourir à quelqu'un d'autre pour le faire.

M. Nystrom: Pas le ministre du Commerce international (M. Kelleher).

M. Kilgour: Non, je suis persuadé qu'il la fait lui-même.

M. Kelleher: Non, je ne la fais pas moi-même.

M. Kilgour: Puis-je faire porter ça au compte rendu?

M. Nystrom: C'est parce qu'il est tellement riche.

● (1250)

M. Kilgour: A bien des égards, le régime fiscal actuel ne répond pas aux besoins économiques notamment sur le plan des investissements et du déficit. Nous avons essayé d'attirer l'attention sur les stimulants pour les investissements commerciaux.

Il faut se demander dans quelle mesure nous pouvons remplacer des programmes fédéraux directs par des stimulants fiscaux. Il est manifeste qu'un certain changement dans ce sens est nécessaire et souhaité. Bien des Canadiens, des gens d'affaires et autres, ont critiqué de plus en plus la paperasserie administrative, le pouvoir discrétionnaire des fonctionnaires et les retards observés dans certains des programmes actuels. Les gens n'ont pas hésité à dire qu'ils préféreraient les stimulants d'ordre fiscal. Le premier ministre (M. Mulroney) a dit que la prestation des services gouvernementaux devait être plus efficace, qu'il fallait compter davantage sur le régime fiscal et moins sur les programmes actuels de subventions. Vous et moi, Monsieur, qui sommes de l'Ablerta, nous savons ce que les subventions ont fait aux sociétés pétrolières et aux sociétés d'intendance de notre province.

Le gouvernement craignait surtout que la prolifération des stimulants ne risque de contribuer à l'utilisation excessive de différentes sortes de financement constituant des abris fiscaux. C'est pourquoi on a imposé un moratoire sur les faux investissements dans la recherche scientifique qui permettraient d'obtenir un crédit d'impôt. Je sais que bien des députés diront que ce n'est pas une réussite totale. Il me semble qu'il y a d'autres moyens de contourner cette tentative de barrage. C'est pourquoi le gouvernement a décidé de suspendre les décisions anticipées sur l'utilisation des sociétés en commandite et autres associations pour donner des déductions et des crédits d'impôt inutilisés aux investisseurs.